



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 20480

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur le projet de privatisation de la société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF). Un tel projet suscite de réelles inquiétudes dans la mesure où cette privatisation risque d'hypothéquer la réalisation de nouvelles infrastructures dans la région Nord - Pas-de-Calais, infrastructures dont le but est d'améliorer la circulation sur le corridor Nord et la fluidité du trafic sur l'A 1. L'exemple de sociétés privatisées pratiquant des tarifs de péage nettement supérieurs à ceux des SEMCA et faisant l'objet de la part de leur tutelle de mises en demeure répétées sur le retard dans la réalisation de travaux suffit à démontrer qu'un tel projet irait à l'encontre des intérêts des usagers mais également des salariés qui se retrouveraient face à un actionnaire privé soucieux avant tout de rentabilité financière au prix d'une restructuration dont les salariés font toujours les frais. Dans ces conditions, il lui demande s'il lui paraît opportun, dans un secteur non concurrentiel et alors que les SEMCA ont fait la preuve de leur efficacité, de mener à bien un tel projet allant à l'encontre de la notion même d'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Depuis l'ouverture du capital de la société des autoroutes du Sud de la France, décidée par le gouvernement à la fin de 2001 et réalisée en mars 2002, plusieurs études ont été réalisées par les administrations concernées pour évaluer l'opportunité de poursuivre l'évolution capitalistique du secteur autoroutier. Les trois principales problématiques touchent au risque de concentration sectorielle, à la maîtrise de la concurrence sur les marchés de travaux publics et aux aménagements des contrats de concession à mettre en oeuvre pour assurer leur bonne exécution, tant en matière d'investissements que de services aux usagers. Au-delà de ces aspects fondamentaux, se pose la question de la valorisation du secteur ainsi que celle de sa capacité à contribuer au financement des infrastructures de transport. Le rapport d'audit de l'Inspection générale des finances et du Conseil général des ponts et chaussées a effectivement mis en évidence un besoin cumulé pour l'Etat de 15 milliards d'euros sur les vingt prochaines années au-delà des financements qu'il met actuellement en place. L'évolution capitalistique du secteur autoroutier et ses conséquences en matière de dividendes provenant des sociétés concessionnaires d'autoroutes doit nécessairement intégrer cette composante. Après le riche débat qui s'est tenu au Parlement au printemps dernier, au cours duquel cette question a notamment été évoquée, le gouvernement présentera dans quelques semaines une planification multimodale de la réalisation des grandes infrastructures de transport dont le pays a besoin et les moyens qui pourront être mobilisés pour sa mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20480

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4934

Réponse publiée le : 29 décembre 2003, page 9975